Feu vert au rachat d'Aviva France par le groupe Aéma (Macif)

Publié le 12 juillet 2021

Le 24 juin 2021, le groupe Aéma a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société d'assurance Aviva France.

L'Autorité a analysé le pouvoir de marché de la nouvelle entité à l'issue de l'opération. Compte tenu de sa part de marché de la nouvelle entité et du nombre important d'acteurs dans le secteur concerné par l'opération, l'Autorité a considéré que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

L'Autorité a ainsi autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 12 juillet 2021

Lire le communiqué